



## La NAO et ses 1,7% d'AG bradée par une alliance CGC-CFDT

Fortes de leur alliance renouvelée, la SNE CGC et la CFDT ont décidé de signer l'accord de NAO nationale avec une Augmentation Générale de 1,7% pour tous les salariés, assortie d'un plancher de 550€ bruts annuels.

Le Syndicat Unifié UNSA ne sera pas signataire de cet accord qu'il juge bien trop en deçà des attendus légitimes exprimés.

Certes, le contexte économique de hausse des taux est temporairement plus difficile que celui des deux exercices précédents. Pour autant, les bénéfices réalisés par le Groupe restent au Rdv avec plus de 2,5 Mds et auraient permis de notre point de vue, une revalorisation des salaires plus adaptée à la baisse continue du pouvoir d'achat depuis 2 ans.

D'aucuns diront que « c'est mieux que rien » .... Mais 550€ de plancher reste le « geste qui ne compte pas », qui rapporté à un salaire minimal d'embauche de 29 K€ correspond à une augmentation de 1,9%.

Enfin, BPCE avait envisagé une mesure d'Augmentation Générale de 1% si l'accord n'était pas signé .... La signature des 2 OSR permettra ainsi aux salariés de bénéficier d'un complément de 0,7% d'AG soit environ 308 euros bruts par an ... un peu moins de 20€ nets par mois ; le prix de la signature des 2 OSR et celui payé par l'employeur pour se garantir un climat social serein.

Fallait-il signer une proposition aussi méprisante envers le personnel quand on sait quelles dépenses somptuaires sont organisées dans les hautes sphères ? Fallait-il se résoudre à accepter l'inacceptable au risque de toucher encore moins voire rien du tout ?

Les élus du Syndicat Unifié UNSA ont considéré qu'en deçà d'un montant plancher qu'ils avaient pourtant fortement révisés à la baisse (1200€ vs 2400€), il appartenait à nos dirigeants d'assumer leur responsabilité ... celle de détruire la principale valeur de nos entreprises à savoir la valeur de l'humain mais jusqu'à quand ?

Faudra-t-il que toutes les ressources rares et talents de l'entreprise démissionnent pour qu'enfin nos dirigeants se rendent compte de leur erreur ?

Faudra-t-il que les salariés radicalisent leurs comportements et se désengagent pour qu'enfin nos dirigeants comprennent qu'ils se sont fourvoyés ?

L'avenir nous le dira mais d'ores et déjà les élus du SU UNSA se préparent à une négociation locale qui s'avère difficile et rude. Mais cette fois, l'employeur sait désormais qu'il peut compter sur des OSR qui peuvent signer sans trop de difficulté arguant du fait qu'« un peu, c'est toujours mieux que rien ».

Pour compléter cette trop faible Augmentation Générale, le Syndicat Unifié UNSA a demandé à plusieurs reprises en COS, en CSE, par courrier à la Présidente ... qu'une PPV soit payée d'ici cette fin d'année. Cette option a été choisie par d'autres caisses d'épargne qui pourtant ne génèrent pas autant de bénéfices que la CEPAC. Il serait bon que nos dirigeants s'en inspirent.

**Le bureau Syndical**  
**[Agir pour Construire...Ensemble!](#)**





# Bulletin d'adhésion 2023

(à retourner par mail sur [su.unsapacra@gmail.com](mailto:su.unsapacra@gmail.com))

NOM / PRENOM : \_\_\_\_\_

AFFECTATION : \_\_\_\_\_ ES : \_\_\_\_\_ REGION \_\_\_\_\_

CLASSIFICATION : \_\_\_\_\_ EMPLOI : \_\_\_\_\_

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ E-MAIL PERSO : \_\_\_\_\_

MOBILE PERSO : \_\_\_\_\_ MOBILE PRO : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

VILLE : \_\_\_\_\_ C.P. : \_\_\_\_\_

Date

Signature

## Tarif des Cotisations annuelles 2023

| CLASSIF   | TARIF ANNUEL            | APRES DEDUCTION DE 66% | TARIF MENSUEL |
|-----------|-------------------------|------------------------|---------------|
| A         | 95 €                    | 32,30€                 | 9,50€         |
| B         | 100 €                   | 34,00€                 | 10,00€        |
| C         | 108 €                   | 36,72€                 | 10,80€        |
| D         | 115 €                   | 39,10€                 | 11,50€        |
| E         | 124 €                   | 42,16€                 | 12,40€        |
| F         | 132 €                   | 44,88€                 | 13,20€        |
| G         | 150 €                   | 51,00€                 | 15,00€        |
| H         | 170 €                   | 57,80€                 | 17,00€        |
| I         | 188 €                   | 63,92€                 | 18,80€        |
| J         | 210 €                   | 71,40€                 | 21,00€        |
| K         | 220 €                   | 74,80€                 | 22,00€        |
| RETRAITES | 50% dernière cotisation |                        |               |

**Paiement par prélèvement :**  
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

**Mensuel**  (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

**Annuel**  (fin mai)

**Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

